

Fiche à l'attention des équipes de direction des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Sollicitation de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Les Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) ont été créées pour prendre en charge les traumatismes psychiques résultant d'événements collectifs. Elles interviennent aussi lors de situations à fort impact émotionnel. Leurs interventions, au plus près de l'événement, visent à prévenir et à traiter les réactions émotionnelles immédiates des personnes impactées et favoriser un premier retour de ce qu'elles ont vécu afin de limiter l'installation de troubles psychiques post-traumatiques.

Dans le cadre de la crise du COVID-19 et du dispositif national de soutien aux ESSMS, explicité dans la note d'accompagnement du 13/11 ci jointe, les CUMP bretonnes se mobilisent, en lien avec l'ARS, pour répondre au besoin.

Concrètement, la CUMP régionale Bretagne basée à Rennes et la CUMP renforcée basée à Brest mettent à disposition des équipes de direction de l'ensemble des ESSMS bretons un dispositif d'appel pour :

- Écouter
- Évaluer la situation et son degré d'impact,
- Aider à la prise de décision,
- Proposer, si besoin, des soins psychologiques ou psychiatriques à partir de l'ensemble de l'offre de soins existante.

Pour obtenir cette aide, vous pourrez, en tant que responsable de la structure, vous adresser les jours ouvrés :

À la CUMP de Rennes pour les ESSMS des départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor :

Numéro de téléphone : **02 22 51 41 34**

Mail : cump35.bretagne.zdso@ch-guillaumeregny.fr

À la CUMP de Brest pour les ESSMS des départements du Finistère et du Morbihan :

Numéro de téléphone : **02 98 14 51 84**

Mail : cump29@chu-brest.fr

Pour des situations urgentes hors jours ouvrés : composez le 15

*En cas de situation d'urgence psychiatrique (menace suicidaire, troubles grave du comportement...) ou d'évènements traumatiques non liés à l'épidémie : **composez le 15.***

Les professionnels peuvent par ailleurs faire appel aux autres modalités de soutien psychologique disponibles, rappelées dans le MARS 105 en date du 16/11/2020 adressé en pièce jointe, et notamment aux plateformes nationales d'écoute téléphonique pour les professionnels, avec 3 numéros verts :

- **0800 288 038**, numéro des conseils de l'ordre des médecins et des professions de santé Pour de l'écoute et de l'entraide de l'ensemble des soignants en ville et en établissements.
- **0800 203 007**, numéro du Centre National de Gestion, pour les directeurs d'établissements
- **0805 23 23 36**, numéro de l'association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) dédiée aux professionnels de la santé